

REPUBLIQUE GABONAISE

Union-Travail-Justice



XIXème SESSION DE LA COMMISSION DES
NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR BLAISE LOUEMBE
MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME
DE L'ÉCOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(Vérifiez à l'audition)



**19^{ème} SESSION DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

New York, 2 au 13 Mai 2011

**Allocution de Son Excellence Monsieur Blaise LOUEMBE
Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme
de l'Ecologie et du Développement Durable
de la République Gabonaise**

**Monsieur le Président,
Distingués Délégués,
Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi au nom du Gouvernement gabonais et au mien propre, de joindre ma voix à celle des éminents orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser mes vives félicitations pour la conduite des travaux de la 19^{ème} Session de la Commission du Développement Durable.

Nous nous associons naturellement aux positions exprimées par le Groupe des 77 plus la Chine sur les cinq thèmes qui ont fait l'objet du projet de résolution du Secrétaire Général et qui intéressent au plus haut point mon pays.

Monsieur le Président,

La présente session nous offre l'occasion d'avancer résolument sur la voie du développement durable. Ce cadre sera également, je n'en doute point, le lieu pour réaffirmer notre volonté commune de relever les défis que nous nous sommes fixés au début de cette session biennale.

S'agissant de mon pays le Gabon, je voudrais à travers cette communication, présenter brièvement les mesures prises par le Gouvernement gabonais par rapport aux thèmes retenus, et qui sont en phase avec l'un des trois piliers de notre politique : « Gabon vert ». Ce pilier vise la gestion rationnelle de nos écosystèmes naturels comme contribution à l'effort mondial de préservation de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique pour un développement durable et propre.

Dans ce cadre, le Gabon a ratifié le Protocole de Kyoto et la convention de Bâle et mis en place un cadre juridique national pour la protection de l'Environnement. En vue de concilier développement et préservation de l'environnement, le Gabon a finalisé l'élaboration du Code intégral de l'environnement. Actuellement, notre pays est entrain de prendre en compte des mesures relatives au développement durable.

Couvert à 80% de forêt avec un littoral de 800 km, le Gabon possède également un potentiel minier important dont l'extraction entraîne une altération de l'environnement. Aussi, pour lutter contre ces pollutions, le Gouvernement a encadré cette activité par le Code minier ainsi que par le Code de l'environnement qui conditionne le démarrage de toute activité minière à la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social.

Dans le Code de l'environnement en vigueur, des mesures existent pour la gestion des déchets, l'extraction minière, les produits chimiques, etc. Dans cette optique, le Gouvernement a pris la décision d'interdire l'importation et l'utilisation des sacs plastiques non biodégradables.

Par ailleurs, le Gabon met progressivement en place un dispositif institutionnel et technique pour l'application du concept des « 3R » Réduction, Réutilisation et Recyclage dans le traitement et la valorisation de ses déchets.

En matière de gestion des produits chimiques, la loi instituant une police phytosanitaire en République Gabonaise, vise la prévention de la pollution, la protection de la santé humaine, animale et la protection de l'environnement.

Au niveau sous régional, l'acte majeur de ces dernières années est la mise en place de la réglementation commune pour l'homologation des pesticides dans les pays de la CEMAC. L'initiative du Comité inter-Etats des Pesticides en Afrique Centrale est une manifestation de la volonté politique des Etats membres de se mettre ensemble pour l'assainissement de la filière agricole.

Grâce à l'application de nos lois, règlements et à la prise en compte des initiatives internationales, le Gabon met en œuvre la prévention du trafic international illégal de produits toxiques et dangereux.

Monsieur le Président,

L'industrie extractive représente environ 80% des recettes d'exportation du pays [Gabon] et compte pour 60% du budget de l'Etat.

Pour diversifier notre économie, le Gouvernement a bénéficié de l'appui de l'Union Européenne dans le cadre du 8^{ème} FED pour réaliser un inventaire minier sur son territoire.

Le Gabon est également partie prenante au processus de Kimberley et de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (EITI).

Nous avons avec l'aide de la Banque Mondiale, réalisé une étude stratégique, sociale et environnementale du secteur minier gabonais, afin de déceler les difficultés et les contraintes dans ce secteur capital de notre économie. Toutes les composantes de la société ont été impliquées dans le processus d'évaluation de cette étude.

Actuellement, le Code minier est en cours de révision afin de prendre en compte les bonnes pratiques environnementales. Cette nouvelle approche intègre les questions de réduction de la pauvreté des populations vivant à proximité des activités minières.

En matière de transports, conformément aux principes du développement durable, une le pilier « Gabon Vert » prônée par le Gouvernement gabonais inclut la politique de transports durables.

Dans ce sens, le Gouvernement a engagé un programme d'aménagement de son réseau routier avec pour objectif de désenclaver les zones rurales et de permettre la libre circulation des personnes et des biens.

Pour réduire la pollution issue du transport, nous avons procédé à l'élimination du plomb dans l'essence et actuellement nous nous attelons à la réduction du soufre dans le gasoil.

Ainsi, c'est par la prévention, la sensibilisation, l'incitation, la facilitation et la promotion que nous pourrions réconcilier les objectifs de développement avec l'exigence de la pérennité des ressources.

C'est fort de cette ambition, que le Gabon soutient l'adoption du présent projet de résolution qui fixe les orientations politiques pertinentes et les actions nécessaires à la réalisation de nos objectifs de développement et de préservation de l'environnement pour un monde sain.

Je vous remercie.